

# REUNION DE CONSEIL DU 06 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un six Juillet à 18h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : MM Philippe MENNEGUERRE, Michel VIIGNERON, Mme Line DUSSAULD, MM Serge NICOU, Jean-Pierre VIAUD, Yannick GARDRAT, Bernard GAILLARD, Mme Maria TEN BRUMMELHUIS.

Absent excusé : M. Sébastien NAISSANT, Mme Lucie DODIN

Absent : M. Cédric TEXIER

Secrétaire de séance : Mme Line DUSSAULD

## Ordre du Jour :

- 1) DECI,
- 2) Salle des Fêtes,
  - a. Tarifs
  - b. Responsable Salle Des Fêtes
  - c. Aménagement Extérieur Salle des Fêtes
- 3) Bulletin Municipal,
- 4) Questions Diverses

### **1 – DECI**

M. le Maire présente le dossier « Schéma Communal Simplifié de la défense Extérieure Contre l'Incendie » réalisé le 11 Juillet dernier. Il représente des plans avec les projets de 14 bâches à installer sur la commune.

Il y a un projet de rénovation à « Bellevue », la commune possède un terrain dans le village, mais le problème est qu'il est trop dénivelé pour y installer une bâche.

Claude SALLEBERT possède une réserve d'eau sur la parcelle 0155. Pour pouvoir l'utiliser entant que réserve incendie, la commune devrait faire un chemin d'accès. Le Conseil discute sur les avantages et les inconvénients de cette solution.

Il est mentionné que Mme NOEL possède un terrain, cette possibilité doit être étudié, il faut aussi rechercher d'autres terrains pour couvrir les risques d'incendie dans un rayon de 400 mètres.

Il est mentionné que pour qu'une maison soit protégé il faut une réserve incendie à moins de 400 mètres, on ne parle pas de rayon, la limite des 400 mètres doit être par la route.

### **2 – Salle des Fêtes**

- a. Tarifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifié les tarifs de la salle des fêtes comme indiqué ci-après :

TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES	HABITANT MERIGNAC	HORS COMMUNE
	Eté et Hiver Du 01/01 au 31/12	Eté et Hiver Du 01/01 au 31/12
Du Vendredi 18H au Lundi 12H	80 Euros	100 Euros
Une journée supplémentaire	30 Euros	40 Euros

## **TARIF DE LOCATION AUX ASSOCIATIONS MERIGNACAISES**

Les associations dont le siège social est situé sur la commune de MERIGNAC (17), auront droit, à la gratuité, pour la location de la salle des fêtes, uniquement :

- Deux jours par an
- Plus, les trois jours de la fête communale, le 1<sup>er</sup> week-end de septembre.

Pour toutes locations supplémentaires, elles devront payer le même tarif que les habitants de la commune de MERIGNAC (17)

## **CAUTION**

Une caution de 1 000 € (mille euros) sera demandée au locataire lors de la location, elle sera restituée, une semaine après la location si le responsable de la salle n'a constaté aucune dégradation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les modifications des tarifs de la salle des fêtes à compter du 01 Août 2021

### b. Responsable Salle Des Fêtes

L' élu responsable de la Salle des Fête est Serge NICOU, ses suppléants sont Michel Vigneron et Yannick GARDRAT.

### c. Aménagement Extérieur Salle des Fêtes

L'espace autour du barbecue n'est pas idéale et n'est pas facile d'entretien. Le Conseil Municipal envisage de le refaire en mettant du sable, ce qui pourrait à l'avenir faire un terrain de boule.

## **3 - Bulletin Municipal**

La prochaine publication est prévue pour l'été.

Il est prévu que la commission se réunisse pour définir et écrire les articles qui vont paraître.

Des articles sont envisagés, comme l'entretien des berges de la Seugne et de la Pimperade ainsi qu'un article sur les activités de l'ACCA

## **4 - Questions Diverses**

Les têtes de pont ont été réalisées sur la commune, là ou des containers ont été installé.

Les pigeons sont entrain d'endommagé le clocher de l'église. Il est envisagé de louer une nacelle pour y installer des planches pour fermer l'accès du clocher aux pigeons.

Les travaux pour créer la rampe d'accès pour la sortie de secours de la salle des fêtes sont prévus la semaine du 19 au 24 Juillet 2021.

Concernant les problèmes de conformité d'assainissement sur le Commune, M. le Maire a pris contact avec le Président du SYMBAS, qui lui a annoncé qu'une personne serait recrutée par la CDCHS pour être responsable de l'assainissement. Des aides sont possibles même si le terrassier n'est pas conventionné.

Fin de séance à 20h15